

#BROLIQUIERLYON2020
POSITIVONS
+ LYON
METROPOLE

A l'attention de M. Denis EYRAUD

Président

Union des Comités d'Intérêts Locaux Lyon Métropole

Lyon, le 3 mars 2020

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 4 janvier dernier, vous appelez mon attention sur les sujets qui préoccupent les habitants et les mesures que nous entendons prendre à l'issue des élections municipales et métropolitaines de mars.

Maire du 2^e arrondissement depuis 3 mandats, j'ai toujours eu à cœur de défendre des équilibres complexes et interactifs entre habitants, commerçants et visiteurs, afin de concilier qualité de vie et attractivité économique.

C'est dans cet esprit, forts de notre vision pragmatique et réaliste, sans idéologie, que nous envisageons l'avenir de Lyon Métropole en respectant également les enjeux environnementaux.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos réponses au questionnaire que vous nous avez adressé concernant l'amélioration du cadre de vie.

Très cordialement,

Denis BROLIQUIER, candidat à la Ville de Lyon
contact@positivonslyon.fr

1 - PARTICIPATION CITOYENNE

Quelle place comptez-vous donner aux citoyens et à leurs associations (dont les CIL et l'UCIL) dans les projets d'aménagement impactant leur cadre de vie ? Quelle participation citoyenne comptez-vous instaurer dans le fonctionnement institutionnel des communes et de la métropole ?

Axe majeur de notre programme, le **mode de gouvernance ouvert et inclusif** sera au cœur de notre méthode de travail. En rupture avec les modes de fonctionnement passés, nous souhaitons associer davantage les habitants aux décisions de la collectivité. Ainsi, les **Conseils de quartier et les associations seront saisis sur tous les projets du territoire** pour concertation en amont de la décision. De plus, les conseils d'arrondissement et le conseil municipal se saisiront obligatoirement, **1 fois tous les 6 mois**, d'une proposition émanant des Conseils de quartier. Enfin, nous souhaitons mettre en place **2 conférences citoyennes par an** sur des sujets choisis alternativement par la majorité et l'opposition.

Les **plateformes internet** et les **réseaux sociaux** de la Ville (jusqu'ici uniquement informatifs) permettront aux habitants et aux associations représentatives de déposer leur requête et **d'échanger en direct** avec les élus : nous passerons vers une **relation plus collaborative** Ville/Citoyens.

2 - DÉPLACEMENTS URBAINS

Quelles sont vos propositions pour faciliter la marche à pied dans et à l'extérieur de la ville (cheminements piétons suffisamment larges, continus et protégés) ? Quels moyens seront consacrés à la suppression des dysfonctionnements criants constatés actuellement sur les cheminements piétons des voiries existantes ?

Nous donnerons la **priorité aux piétons**, c'est une évidence. Cela passera par l'amélioration de la signalétique depuis les parcs relais vers le centre-ville, par l'élargissement et la **sécurisation des cheminements piétons** qui seront **agrémentés de nouveaux équipements** (toilettes publiques, poubelles intelligentes avec collecteur de mégots, implantation de végétations durables). Néanmoins, nous devons penser à l'ensemble des usagers et apaiser l'ensemble des déplacements. Pour ce faire, nous créerons de **nouvelles zones 30**, notamment en hyper centre. Nous mettrons en place des **zones de rencontre** du bas des Pentes vers Perrache. Enfin, nous sommes les seuls candidats à prévoir la création de **parkings résidents** pour libérer du stationnement du surface.

Quelles sont vos propositions pour favoriser les déplacements à vélo (nouveaux aménagements cyclables continus et protégés, organisation et sécurisation du stationnement des vélos) ?

Nous encouragerons l'usage du vélo, notamment électrique, par l'aménagement de **voies dédiées de part en part de la ville**, nous prévoyons des parkings sécurisés, **2 remonte-vélos** à la Croix-Rousse et à Fourvière et des **arceaux à vélos en grand nombre**. Nous déploierons également **une flotte de triporteurs électriques** pour des déplacements à la demande.

Comment pensez-vous faire respecter les règles du partage de la rue par les piétons, les cyclistes, les usagers des nouveaux engins de déplacement personnels motorisés et les automobilistes (campagnes de sensibilisation et d'éducation, verbalisation) ?

Concernant le volet pédagogique, et pour favoriser la cohabitation avec les piétons, les cyclistes et utilisateurs d'engins de free-flotting, nous entendons commencer par généraliser le **Permis Piéton** (effectif et efficace dans le 2e arrondissement) dès les classes de primaire. Des **campagnes de sensibilisation** dans les écoles seront ensuite portées par les conseils d'arrondissements.

Côté répression, nous prévoyons 170 policiers et agents municipaux supplémentaires sur le terrain. Ils permettront de **créer une Unité Cadre de Vie** pour faire respecter les règles, notamment les trottoirs aux piétons ! Ils viendront aussi renforcer les effectifs de proximité et permettront la création d'une **brigade motocycliste** avec des véhicules propres, pour plus de présence dans tous les quartiers et qui pourra être **sollicitée à la demande**.

Un renforcement des synergies Police/Justice/Ville sera nécessaire afin qu'une **réponse systématique à l'incivilité et la délinquance** soit apportée (contravention, réparation, travaux d'intérêts généraux).

Dans le cadre du prochain plan de mandat, quelles sont vos principales propositions pour le développement des transports en commun (métros, tramways, bus, téléphériques, navettes fluviales...) ? Quelle est votre position sur la réalisation de la future ligne de métro E ? Quelle est votre position sur l'aménagement long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais ? Comment comptez-vous coordonner les TER de l'étoile ferroviaire lyonnaise avec les TC du SYTRAL et obtenir une tarification unique ? Comptez-vous réaliser le bouclage du boulevard périphérique de Lyon - Anneau des Sciences ? Comptez-vous demander à l'État de terminer le grand contournement autoroutier Est de l'agglomération lyonnaise passant par Saint-Exupéry en le prolongeant vers le Sud directement, en restant à l'Est du Rhône, jusqu'au péage de Reventin-Vaugris ? Quel calendrier envisagez-vous pour supprimer le passage de l'autoroute M6-M7 dans l'hyper-centre de l'agglomération et le requalifier en boulevard urbain ? Que proposez-vous pour augmenter le nombre des parkings-relais de périphérie actuellement saturés ?

L'impossibilité financière de réaliser le projet de l'Anneau des Sciences ne doit pas nous empêcher de **résoudre** la décentralisation et le **contournement Est et Ouest de la Métropole**. Notre objectif : faciliter la mobilité en préservant notre environnement. Nous disons donc **oui au péage de transit** (les ressources serviront au financement de nouveaux transports en commun). Et oui aussi à la **destruction du Centre d'échanges de Perrache** avec pour objectif de reconquérir définitivement l'ex A6/A7 grâce à une voirie alternative, enterrée et propre. **Délai envisagé : moins de 10 ans**. Nous vous invitons à consulter notre **grand projet METAMORPHOSE** sur notre site www.positivonslyon.fr !

Nous sommes par ailleurs persuadés que les transports en commun sont la seule alternative durable et fiable à la voiture. Pour convaincre nos concitoyens de ce changement, il faut proposer un service à haute performance qui passe par la création de :

> **Un RER lyonnais avec la création de 4 lignes, avec l'aide de la Région et de la SNCF**

Ligne A : de Villefranche ou Tarare/L'Arbresle à Givors/Saint-Étienne ou Vienne

Ligne B : de Lozanne, Saint-Bel ou Brignais à Bourgoin

Ligne C : de Givors à Ambérieu-en-Bugey

Ligne D : de Bourg-en-Bresse à Lyon

> **L'extension de deux lignes de métro existantes**

Ligne B : de Hôpitaux Sud à l'A450 (enterrée) ou jusqu'aux 7 Chemins (en surface) pour desservir Brignais, le plateau Mornantais et la vallée du Giers

Ligne D : de Gare de Vénissieux jusqu'au Boulevard Urbain Sud pour permettre la desserte de Vénissieux Sud, Feyzin et Corbas

> **La prolongation du tramway T6 de Hôpitaux Est à la Doua voire à la gare de Saint Clair**

> **Une nouvelle génération de transports en commun :**

- **3 lignes d'aérotram** (transport par câble ou téléphérique urbain) à l'Ouest et au Nord pour supprimer les embouteillages Fourvière/Presqu'île. Rapide à mettre en œuvre au cours du mandat, peu onéreux (20M€/km, soit dix fois moins que le métro) et efficace (4 à 5000 pers./h./sens, soit la même fréquentation que celle prévue pour le métro E)

- une **navette fluviale** pour desservir le Val de Saône

> Une seule carte pour l'ensemble des transports et la **gratuité jusqu'à 12 ans**

> Le **gel des tarifs TCL pendant 3 ans** pour encourager l'utilisation du réseau public

> Forte **augmentation du nombre de places dans les parkings relais** liés aux transports en commun à la périphérie de la Ville

3 - AMÉNAGEMENT URBAIN, VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la réalisation de logements à prix abordable ? À cet effet, pensez-vous mettre en œuvre une politique volontariste d'action foncière au niveau de la Métropole ?

Pour faire face à l'augmentation des prix de l'immobilier, la Métropole de Lyon a lancé au printemps 2019 un Plan d'urgence pour l'accès au logement. Plusieurs outils ont été mis en place comme le **plan 3A** pour les familles à revenus modestes, le **fonds de solidarité pour le logement** et l'**Organisme foncier solidaire** (OFS) qui permettra aux personnes les moins aisées d'acheter des logements à seulement 2780 euros le m² dans le centre de la Métropole et 2230 euros dans le reste du territoire.

Par ailleurs, nous entendons poursuivre les aides pour la rénovation des bâtiments (grâce notamment au dispositif EcoRénov) et le soutien aux structures qui favorisent l'accès au logement tant pour les propriétaires que pour les locataires en collaboration avec l'ensemble des partenaires : les 3 offices publics de l'habitat métropolitains (Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat, Lyon Métropole habitat), la Banque des territoires et Action logement.

Pour que l'effort budgétaire apporté au logement soit proportionné au développement économique de la Métropole et pour faire face à l'évolution démographique, nous entendons doter la collectivité de fonds supplémentaires européens. C'est l'objet de l'**Appel de Lyon** lancé en 2019 auquel a prit part la Métropole et qui permettra nous l'espérons de créer un **fonds européen d'investissement spécifique au logement social et abordable** pour soutenir et accompagner nos investissements locaux.

Comment comptez-vous adapter la cité au vieillissement de sa population (coordination des aides et dispositifs existants, maintien à domicile, adaptation des logements et des transports, réalisation de nouveaux EHPAD, participation des seniors à la vie de la cité...)?

Qu'il s'agisse des grands exclus, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, la solidarité sera de mise. Nous favoriserons toutes les actions qui permettent de **créer du lien social** et de **rompre l'isolement**. Cela passera par la création **d'un Plan anti-solitude** et l'extension des **Rendez-vous du Maire**. La **carte seniors** sera **complétée** de nouvelles fonctionnalités conçues comme une vraie offre loisirs, culture, sport, bénévolat au niveau de la ville de Lyon comme des arrondissements, en lien avec les associations locales. Nous poursuivrons la **prise en charge des structures de soins et d'aide à domicile**. Nous réorganiserons le portage des repas à domicile tout en donnant une **nouvelle attractivité aux foyers restaurants** existants. Et bien entendu, nous mettrons en place un réel **soutien** pour accompagner et soulager les **aidants familiaux**. S'agissant des EPHAD, nous sommes bien conscients que les besoins évoluent et des difficultés d'accès aux établissements existants pour les familles à revenus modestes. Nous sommes évidemment favorables à la recomposition, la rénovation et le développement de l'offre en établissements. La Métropole de Lyon, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, s'impliquera aux côtés de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes pour l'étude d'un nouvel appel à projet en faveur des personnes âgées de plus de soixante ans et de leurs aidants.

Que proposez-vous pour poursuivre et renforcer le développement économique de la Métropole ?

Notre objectif : renouer avec la proximité et **l'esprit village** des quartiers. Nous ne nions pas le fait que Lyon Métropole a pris son élan économique en intégrant une dimension européenne. Or, dans le même temps, nous pensons que ce dynamisme doit profiter en priorité aux habitants quartier par quartier. C'est pourquoi, nous prenons l'engagement par exemple de **geler les grandes zones commerciales en périphérie**, de créer des **locaux pour les artisans** afin qu'ils puissent se réinstaller en centre-ville, de mettre en place de nouvelles mesures **d'animations locales pour les commerçants** (plan filins, renforcement des réseaux associatifs et meilleure représentativité,...). Pour rendre la ville encore plus accessible et attrayante, nous créerons un **ticket TCL « Shopping » le samedi** au départ des parcs relais et une **connexion Wi-Fi gratuite**.

Globalement, nous **accentuerons le partenariat avec les chambres consulaires** pour les dispositifs de Manager de Centre-Ville et la révision du Schéma d'Urbanisme Commercial (SDUC). La Ville apportera son soutien aux pépinières d'entreprise, aux incubateurs et plus largement à toute **nouvelle entreprise génératrice d'emplois locaux**.

La métropole se revendique Smart City depuis quelques années et doit pouvoir continuer d'accueillir et accompagner des entreprises créatrices de valeur et d'emplois. Cette mission a été confiée à l'ADERLY qui aura tout notre soutien pour la poursuite des actions d'aides en faveur des entreprises quelle que soit leur taille et selon leurs besoins (accompagnement pour la création ou l'implantation, aide au développement...).

4 - ÉCOLOGIE URBAINE

Quelles sont les mesures que vous envisagez pour réduire la pollution atmosphérique de notre cité et diminuer les émissions des gaz à effet de serre ? Pour lutter contre les îlots de chaleur en été, comptez-vous augmenter de manière significative la végétalisation urbaine, en particulier en plantant des arbres de haute tige dans l'espace public et en créant de nouveaux espaces verts publics de proximité ? Quelle politique pour la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts publics et privés ? Comptez-vous prendre des dispositions pour rendre la lutte contre l'ambrosie plus efficace ?

Outre les mesures incitatives vers des modes de déplacement moins polluants, nous renforcerons toute action de préservation des ressources naturelles (eau, air, énergie) pour réduire drastiquement la minéralité de nos places. Il est impératif de réintroduire les **éléments naturels** : eau, végétal, terre, bois et de réduire la surface du bitume noir. Concrètement, cela passe par deux actions prioritaires : la **végétalisation des espaces publics** (notamment parcs et jardins, création de façades végétales, collecte des déchets organiques et des eaux de pluie) et la mise en place d'un **Plan Fraîcheur**.

Dans les secteurs les plus denses (1er, 2e, 3e, 4e et 6e), il faut libérer de l'espace public pour accueillir plus de verdure, de préférence en pleine terre, jusque dans les cours d'écoles. Lorsque ce n'est pas possible, comme rue Victor Hugo ou place des Terreaux, nous déploierons des supports accueillant une végétation peu gourmande en terre et en eau. Nous créerons des itinéraires ombragés, installerons des fontaines, des brumisateurs et prévoyons la mise en place de mobilier végétal, durable et naturel.

5 - RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Quelle sera votre position relative au futur Règlement Local de Publicité de la Métropole

de Lyon qui doit être adopté dès le début de la prochaine mandature ? Êtes-vous d'accord pour réduire de manière importante la pression publicitaire dans l'espace public ? Plus particulièrement, quelle est votre position vis-à-vis de la publicité par grands écrans vidéo couleur à images animées dite « publicité numérique », susceptible de distraire les automobilistes, les cyclistes et autres usagers de la voirie, ainsi que les piétons, et donc de provoquer des accidents de la circulation, nouveau type de publicité massivement rejetée par la population (rappelons que dans la consultation publique réalisée par l'UCIL et « Plein la Vue », 97% des citoyens consultés se sont déclarés défavorables à l'installation de ces écrans publicitaires, dont 90% très défavorables).

Le Règlement Local de la Publicité de la Métropole définit trois zones (centre, périphérie, secteurs protégés...), le type de supports publicitaires adapté et le degré d'autorisation correspondant. Il est globalement plus contraignant que les dispositions législatives et réglementaires nationales en matière de publicité en milieu urbain. Il encadre de façon cohérente la publicité ou non lumineuse, les supports provisoires, les enseignes et pré-enseignes, le mobilier urbain et les murs peints, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Sur la base de ce texte très abouti (qui remplace 42 règlements locaux disparates), nous sommes pour le respect des spécificités de chaque territoire de la Métropole (notamment la Presqu'île et le Vieux Lyon). En revanche, nous sommes contre la publicité éphémère sur les trottoirs.

L'installation d'écrans numériques devra être réalisée dans le respect des règles d'urbanisme et nous serons vigilants sur leur non dangerosité pour les usagers sur la voirie. Le centre historique ne sera pas impacté.